
BAREME HONORAIRES IMMOBILIER

Honoraires de transactions

DE	A	Montant maximum TTC au taux en vigueur
Jusqu'à	60 000 €	Forfait de 5000€ ttc
60 001 €	75 000 €	9,50%
75 001 €	100 000 €	9,00%
100 001 €	150 000 €	8,00%
150 001 €	250 000 €	7,00%
250 001 €	500 000 €	6,00%
500 001 €	800 000 €	5,50%
Plus de 800 001 €		5,00%

Honoraires spécifiques concernant la vente d'Immeuble en totalité (*) (maximum) :

Prix inférieur à 200 000 € : Honoraires de 8% T.T.C

Prix supérieur à 200 001 € : Honoraires de 6% T.T.C

(*) Immeuble en totalité : immeuble disposant de plusieurs logements ou locaux

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente et charge vendeur (sauf convention contraire) et sur la tranche du prix du bien. Les tranches indiquées ne sont pas cumulables.

Inter-agence éventuel : le barème applicable restera celui de l'agence titulaire du mandat.

Les agents commerciaux ne peuvent en aucun cas percevoir de fonds ni valeur, ils ne sont pas habilités à rédiger un compromis ou une promesse de vente.

Les honoraires sont perçus à la conclusion de l'acte authentique de vente et sont payés directement à TRADIM par le Mandant prévu au mandat ou sur l'avant contrat de vente moyennant remise par TRADIM d'une facture d'honoraires.

1317 route de la Borde 45500 – NEVOY

T : 02.42.04.00.20 F : 09.72.26.22.45

www.tradim-immobilier.com

SNC au capital de 8000 euros- Agence immobilière code APE 6831 Z

RCS Orleans n° B 424 157 972 – Siret 424 157 972 000 37 – TVA intracommunautaire n°FR89424157972

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°41319158

ALLIANZ 1, cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense

Carte Professionnelle n°CPI 4502 2016 000 007 050 délivrée par la CCI Loiret